



# MYPROCUREMENT

## Pourquoi ?

La réglementation législative impose lors de toute transaction commerciale d'un montant > à 5000 € TTC que le client obtienne de son fournisseur, des documents administratifs obligatoires.

## Comment ?

- En se connectant à la Plateforme : <https://www.myprocurement.fr/>
- Téléphoner à la Plateforme au 01.44.56.30.30 pour vous signaler comme Fournisseur

**Liasse fiscale  
De l'année N-1  
(Bilan + CR)**

**Attestations  
D'Assurance  
(\* )**

**4  
Documents  
Obligatoires**

**Liste  
Nominative  
des  
Salariés  
étrangers**

**Original  
De l'extrait  
KBIS**

## Autres documents

### Non obligatoires :

- Attestation d'Assurance d'Exploitation
- Rapport Annuel
- Organigramme
- Copies des certifications obtenues

### Pour le dossier Secteur Adapté et Protégé :

- Certificat d'Agrément
- Autorisation Préfectorale

### Pour le dossier PEE :

- Plan de Continuité d'Activité (PCA)
- Compte rendu de tests de PCA
- Indicateurs de suivi de la Prestation
- Rapport de contrôle
- Attestation de Conformité des Procédures

(\* ) Attestation d'Assurance d'Exploitation + Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

**VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE CODE DE REFERENCEMENT POUR  
DEPOSER LES DOCUMENTS**